

et les autorités municipales peuvent s'occuper de ce domaine et accorder des allocations supplémentaires à ceux qui sont dans le besoin. Je ne crois pas que le ministre ait bien compris tous les éléments qui entrent en cause. Sans doute, ces personnes savent qu'elles peuvent s'adresser aux autorités municipales et au gouvernement provincial, se soumettre à une évaluation de leurs ressources. Je persiste néanmoins à croire que notre loi ici se trompe, qu'elle comporte une faiblesse, car tenir une maison pour une seule personne ne coûte pas à moitié moins que tenir une maison pour deux. L'allocation devrait en tenir compte. C'est un fait qu'il faut admettre. Et le ministre l'admet, je crois. Sous ce rapport, il faudrait peut-être modifier notre loi sur la sécurité de la vieillesse, car, sous sa forme actuelle, elle force nombre de gens à faire appel aux autorités municipales, au gouvernement provincial, à crier leur misère et à s'humilier, ce qui n'était pas, je crois, l'intention de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

M. Carter: Monsieur le président, je remercie le ministre de l'exposé qu'il nous a fait ce matin de l'activité de son ministère. Il nous a fourni des chiffres qu'il serait intéressant d'examiner. Il a fait remarquer, comme d'autres honorables députés, que le ministère de la Santé nationale et du bien-être social venait au deuxième rang pour les dépenses, immédiatement après le ministère de la Défense nationale.

Le ministre nous a fait remarquer que 94 p. 100 du 1.6 milliard affecté à la santé et au bien-être sont d'ordre statutaire. Cette proportion ne pourra que s'accroître au fur et à mesure qu'augmentera la population et que la vie humaine se prolongera. Les chiffres cités ce matin par le ministre ne disent pas tout, évidemment, car aux dépenses fédérales il faut aussi ajouter les dépenses des provinces.

Je ne sais pas si le ministre a les chiffres de l'ensemble de ces dépenses. Il serait fort utile, le cas échéant, de les avoir au hansom. Les dépenses fédérales prendraient tout leur sens, je crois, si nous pouvions les comparer aux dépenses consacrées à la santé et au bien-être dans l'ensemble du Canada. Ces dépenses ne vont cesser d'augmenter d'année en année, je le répète. Or, il reste encore bien des choses que nous voudrions voir inclure dans ces programmes, si avancés qu'ils soient déjà.

Ce matin, des députés ont parlé de pensions transférables. Le préopinant a soutenu qu'il fallait réviser les programmes des pensions en vue de garantir une pension mensuelle de \$75 au lieu de \$55 au conjoint survivant. Ces propositions méritent examen.

[M. Regier.]

Nous aimerions bien que nos plans de pensions en tiennent un jour compte.

Toutefois, à cause de la nature de notre économie, nous ne pouvons obtenir que ce que permettent les moyens de notre pays. Cela m'amène à demander s'il est possible d'organiser nos dépenses pour la santé et le bien-être de façon plus efficace que nous le faisons à l'heure actuelle. D'après les chiffres que le ministre nous a cités ce matin, sur 1.6 milliard de dollars dépensés cette année, environ le quart sera affecté à la santé. C'est une somme considérable, mais nous devons nous souvenir que la santé incombe au premier chef aux provinces. Par conséquent, la somme dépensée pour la santé dans tout le pays représente bien des fois ce chiffre.

Je me suis souvent demandé s'il est possible de savoir quel est le rapport, ou s'il existe un rapport, entre les dépenses pour la santé et les dépenses pour le bien-être. Je ne sais pas que le ministère ait mené une étude à cet égard mais je crois qu'une telle étude serait utile.

Il faut considérer l'argent consacré à la santé comme un placement car la santé, c'est la richesse et la production accrues. C'est un facteur important de notre production économique. Nous avons actuellement un programme de médecine préventive et je me demande s'il ne serait pas possible d'étendre ce programme. Pour l'instant, nous songeons surtout aux vaccins destinés à prévenir certaines maladies. Ce matin, le ministre a parlé de programmes d'aptitude physique, lesquels sont certes directement liés à la santé.

Les observations de l'honorable député de Simcoe-Est sur la nutrition et la diététique m'ont impressionné. Je vois que dans le rapport du ministre il y a un chapitre consacré à la nutrition; nous étudions certains aliments et fixons certaines normes alimentaires. Cependant, les deux devraient être liés, me semble-t-il, car ils vont ensemble. Je dis cela parce que, à mon avis, en tant que peuple nous ne sommes pas en santé. Je crois que nous sommes trop mous, physiquement, mentalement, moralement et de bien d'autres façons.

Si nous devons avoir un programme d'aptitude physique, allons-y carrément et ayons un plan coordonné, non seulement un plan distinct pour l'aptitude physique, un autre pour la nutrition et un autre pour le régime alimentaire; ayons un programme incorporant tous les éléments qui contribuent à la santé. J'aimerais que le ministre nous dise à quel point ses services ont étudié la question.

Le ministre a signalé ce matin autre chose qui m'a vivement intéressé. Je veux parler de l'activité du ministère en matière de protection contre l'irradiation. Le ministre a dit que le niveau du strontium-90 dans le lait